

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M Sébastien FABRE représenté par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Pascal PRINGAULT

**Délibération n°
DL20250911**

**Convention de partenariat artistique entre Rodez
Agglomération et la Commune d'Olemps**

Dans le cadre de la mise en lumière des engagements collectifs envers un avenir durable, Rodez agglomération et la Commune d'Olemps souhaitent collaborer à la création d'une œuvre artistique prospective.

Cette œuvre, représentative des aspirations de la commune pour l'horizon 2030, sera le fruit d'une collaboration entre artistes locaux et habitants, symbolisant ainsi un engagement communautaire fort. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus vaste où chaque commune, selon ses spécificités, fera réaliser une œuvre artistique parmi les huit thématiques suivantes : s'alimenter durablement, favoriser des mobilités durables, promouvoir une consommation et production durables, préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles, aménager durablement le territoire, favoriser l'épanouissement personnel et culturel, protéger la santé et le bien-être, et enfin, vivre ensemble.

Ces huit œuvres artistiques constitueront un parcours à travers le territoire, illustrant ainsi un ensemble harmonieux reflétant les diversités locales au sein d'une vision partagée.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et expire au 31 décembre 2025. Rodez agglomération s'engage à procéder au versement de la subvention d'un montant de 4 000 € pour la conception et la réalisation d'une œuvre artistique. Si le montant du projet est supérieur à la subvention allouée par Rodez agglomération, la commune financera le reste à charge. Dans le cas où les dépenses réalisées seraient inférieures aux montants prévus, la subvention reversée par Rodez agglomération sera réduite au prorata.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. **D'approuver** ce projet ainsi que les modalités de ce partenariat tel que présent ci-dessus et annexé à la présente délibération ;
2. **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre Rodez Agglomération et la commune d'Olemps et de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne concrétisation du projet ;
3. **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Pascal PRINGAULT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **01 OCT. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **01 OCT. 2025**
 - o Retirée le :